

Marché publics durables: appel à intérêt pour bénéficier d'une offre de formation et d'accompagnement sur mesure pour votre organisation



Dans le cadre de la stratégie de transition économique bruxelloise, **Shifting Economy**, qui accorde une place prépondérante aux marchés publics durables, Bruxelles Environnement s'engage résolument dans une démarche visant à renforcer la durabilité dans les marchés publics de la Région de Bruxelles-Capitale. Les marchés publics ne sont pas simplement des actes d'achat, ils sont des leviers puissants pour atteindre des objectifs sociétaux, économiques et environnementaux essentiels à la transition.

Depuis 2009, Bruxelles Environnement propose déjà des formations, un helpdesk, des newsletters et d'autres outils pratiques aux acheteurs publics bruxellois. C'est, toutefois, dans ce nouveau contexte que la Région de Bruxelles-Capitale a pour ambition d'aller plus loin dans les services d'aides en marchés publics durables mis à disposition des administrations publiques bruxelloises, et ce, en leur proposant notamment un programme d'accompagnements sur mesure. Ces nouveaux appuis visent à venir en aide aux organismes bruxellois soumis à la législation des marchés publics pour les assister dans l'atteinte de leurs objectifs d'une meilleure prise en compte des considérations durables dans leurs marchés publics.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité d'un programme pilote lancé en novembre 2022, dans lequel six administrations bruxelloises ont pu bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour développer des stratégies internes en faveur de la durabilité dans les marchés publics. Arrivé à bout de la première édition de ce programme, nous tirons les enseignements de cette expérience et nous nous engageons à offrir de nouvelles opportunités pour renforcer les pratiques d'achat public durable.

Ce document explique, en détail, les nouveaux accompagnements que Bruxelles Environnement met à disposition des administrations bruxelloises.

Dans les documents pour l'appel à intérêt vous retrouverez :

- **Ce document principal explicatif des offres d'accompagnements** : mise en place de stratégie interne, dispense de formations internes, développement et/ou durabilisation de centrales d'achats ;
- **Annexe 1** : les formulaires de candidatures pour les différents accompagnements ;
- **Annexe 2** : La charte d'engagement ;
- **Annexe 3** : exemple d'une fiche action ;
- **Annexe 4** : exemple d'un Template de répertoire.

1. OFFRES D'ACCOMPAGNEMENTS

Les offres d'accompagnement sur mesures exposées plus en détail ci-dessous comprennent :

1. Des accompagnements pour la mise en place de stratégies internes au sein des organisations pour favoriser l'intégration de la durabilité dans les marchés publics ;
2. Des formations sur mesure dispensées directement dans les organisations pour sensibiliser et informer tous agents et services susceptibles d'être impliqué dans le processus d'achat public ;
3. Des suivis pour le développement de nouvelles centrales durables ou la durabilisation de centrales d'achats existantes.

A. Accompagnement pour le développement de Stratégies Internes

Dans le cadre de ce nouvel accompagnement, Bruxelles Environnement offre une assistance approfondie pour le développement et l'adoption de stratégies internes en matière de marchés publics durables. Cette année, nous étendons notre offre pour inclure entre 10 et 20 nouvelles administrations. Suite à l'expérience des accompagnements pilotes réalisés en 2022 et 2023, notre programme d'accompagnement a été renforcé et approfondi. Si votre administration vise à renforcer sa démarche en faveur de la durabilité, ce programme est conçu pour vous.

Que pouvez-vous attendre de l'accompagnement à la mise en place d'un plan stratégique ?

1. **Remise d'un document complet représentant « Le plan stratégique » avec au minimum les chapitres suivants:**
 - I. Diagnostic des procédures d'achats ;
 - II. Adhésion centrales d'achats ;
 - III. Formations ;
 - IV. Fiches actions ;
 - V. Templates pour répertoire interne ;
 - VI. Recommandations.
2. Une moyenne de **7 jours d'accompagnement** de la part du facilitateur marchés publics durables par administration. Ceci comprend : les réunions de coordination avec les agents responsables du suivi du projet, la rédaction de PV pour chaque réunion.

Si l'administration estime qu'il est nécessaire que le facilitateur présente le projet à plusieurs services et suggère les rôles pour le développement du plan aux différents gestionnaires techniques et clients internes de l'organisation, cela est possible. Cependant, cette décision doit être prise dès la réunion de lancement, et le temps prévu à cet effet doit être intégré dans les jours d'accompagnement prévus.

3. **Un diagnostic du fonctionnement de vos achats :** Le temps d'accompagnement pour le diagnostic est de maximum 2 jours (et inclus dans les 7 jours d'accompagnement).

Méthodologie :

- I. Processus de passation du marché et mobilisation de l'expertise en durabilité en interne
 - » Identification des acteurs internes impliqués dans la passation de marchés et de leur formation.
 - » Analyse de la coordination entre les différentes parties prenantes internes.
 - » Évaluation des mécanismes existants de collecte des avis et des recommandations liés à la durabilité.
- II. Prioritisation des Marchés :
 - » Étude des marchés intègrent déjà des critères durables.
 - » Recommandations pour renforcer et prioriser l'intégration de critères durables dans d'autres marchés.
- III. Choix des Procédures :
 - » Évaluation des procédures de passation des marchés utilisées.
 - » Recommandations pour optimiser le choix des procédures en fonction de leur durée.
- IV. Inventaire des Marchés :
 - » Analyse de l'inventaire des marchés publics.
 - » Proposer des améliorations dans la gestion de cet inventaire.

Rapport de Diagnostic :

- » Le rapport détaillé sera fourni contenant les résultats de l'évaluation de chaque point susmentionné, mettant en évidence les opportunités, risques, forces et faiblesses des processus internes de passation des marchés publics.
- » Nous concluons le rapport avec des recommandations spécifiques pour améliorer l'intégration de critères durables dans les marchés publics de l'organisation, ainsi que des suggestions pour optimiser l'efficacité des processus internes de gestion des marchés publics.

4. **Des fiches actions¹ type à adapter par les agents** avec l'appui du facilitateur Marchés publics durables de Bruxelles Environnement et sur base des spécificités de l'administration : Quels secteurs prioritaires ? Quels objectifs sociaux, éthiques et environnementaux veut-on fixer à court et à long terme ? Comment l'implémenter dans nos processus ? etc.

Les secteurs et catégories prioritaires pour lesquels des seuils et critères seront établis devront être déterminés par l'administration. Il sera recommandé de faire une sélection parmi les secteurs suivants (secteurs ayant un impact environnemental plus important) :

- Papier ;
- Textiles ;
- Fournitures de bureau ;
- Luminaires ;
- Mobilier ;
- Nettoyage ;
- Alimentation et restauration ;
- Véhicules et transport ;
- Entretien des jardins, parcs et espaces verts ;
- Gestion des déchets ;
- Équipement et entretien de l'eau et de l'assainissement ;
- Bâtiments (construction, gros travaux de rénovation, petits travaux de rénovation/remise à niveau)

5. **Un tableau de monitoring²** pouvant servir à la fois pour le suivi interne de l'insertion effective des critères de durabilité ainsi que pour le rapportage annuel auprès de Bruxelles Environnement.

L'agent identifié par l'organisme, responsable du suivi du plan stratégique, sera contacté annuellement par Bruxelles Environnement pour fournir le tableau complété ainsi qu'un retour de terrain par le biais d'une réunion d'échange avec le facilitateur marchés publics durables de Bruxelles Environnement.

¹ Voir exemple en annexe « Fiche action type » ² Voir exemple en annexe « Template répertoriage »

6. **Recommandations diverses** à intégrer dans le plan stratégique, les processus internes de passation des marchés, les outils à utiliser, les formations à suivre, les centrales d'achats auxquelles adhérer, etc.

B. Formation sur mesure au sein de votre administration

En plus du programme annuel de formations données à Bruxelles Environnement à tous acheteurs publics intéressés (initiation aux marchés publics durables et formations thématiques), nous introduisons une nouvelle offre de formation sur mesure au sein de **10 à 20 administrations publiques bruxelloises**. Par sur mesure cela signifie que le programme de formation est adapté aux types de marchés que traite votre organisation. Cette nouveauté répond à la demande des administrations de sensibiliser et d'informer un plus grand nombre d'agents, y compris les agents extérieurs aux services achats : les gestionnaires techniques, les chefs de département, les services juridiques, de la même manière que les services éco-responsables et achats. Ces collaborateurs sont susceptibles d'être impliqués dans la rédaction, la révision et/ou le contrôle d'une partie ou de l'entièreté de cahiers des charges.

Pour s'assurer que le contenu de la formation répondent à vos besoins spécifiques, vous travaillerez en étroite collaboration avec nos experts pour développer une approche adaptée à votre organisation. Si vous cherchez à renforcer les compétences de vos équipes et à accroître l'expertise de votre organisation en marchés publics durables, cette formation est une opportunité incontournable.

Que pouvez-vous attendre de cet accompagnement ?

1. Une moyenne de **3 jours d'accompagnement par administration (préparation et formation)** de la part du facilitateur marchés publics durables. Ceci comprend : les réunions de coordination avec les agents responsables du suivi du projet pour la préparation, la rédaction de PV pour chaque réunion, la préparation du contenu et des slides du facilitateur marchés publics durables, la journée/demi-journée de formation;

Une formation peut être dispensée à plusieurs reprises au sein de la même organisation, pourvu que cela soit effectué dans le cadre des trois jours d'accompagnement prévus.

2. Une formation adaptée sur base des besoins présentés par l'administration: secteurs prioritaires, public à sensibiliser, recommandations sur les processus de gestion des marchés publics pour intégrer la dimension de durabilité, etc.

C. Développement et durabilisation de centrales d'achats

Sachant que les centrales d'achats durables répondent à un besoin de rationalisation des ressources publiques, Bruxelles Environnement soutient les administrations désirant créer de nouvelles centrales d'achats durables. Nous nous mettons également à disposition des centrales d'achats existantes pour examiner les cahiers des charges, dans le but d'assurer leur durabilité. Si votre administration souhaite jouer un rôle central dans la promotion des achats durables, notre accompagnement pour le lancement ou la durabilisation des centrales d'achats peut vous aider à atteindre cet objectif.

Option A)

Vous êtes déjà gestionnaire d'une centrale d'achat (accessible à des adhérents de la RBC externes de votre administration) et vous souhaitez vérifier la durabilité de vos cahiers des charges dans le cadre d'un prochain renouvellement ? Le facilitateur MPDI est disponible pour relire votre cahier des charges sous l'angle de la durabilité, vous aider à prospecter le marché et proposer une méthodologie de contrôle de l'exécution. Adressez-vous à notre helpdesk gratuit : greenprocurement@environnement.brussels.

Option B)

Vous êtes un pouvoir adjudicateur qui passe régulièrement des marchés dans un secteur en particulier et vous souhaitez pouvoir en faire bénéficier d'autres organismes publics à Bruxelles en devenant une centrale d'achats. Dans ce cas vous pouvez manifester votre intérêt afin de recevoir un accompagnement de 10 jours afin de recevoir un appui dans le développement de cette centrale. Dans ces 10 jours d'accompagnement, l'appui proposé par le facilitateur marchés publics durables peut se traduire par les tâches suivantes :

- » proposition d'un cahier des charges type (inventaire compris) ;
- » aide au recensement des besoins auprès des potentielles administrations adhérentes (tant que cela reste proportionnel et entre dans les 10 jours totaux d'accompagnements) ;
- » Relecture du cahier des charges ;
- » Aide à l'attribution ;
- » En cours d'exécution, la centrale aura également la possibilité de consulter le helpdesk greenprocurement.

2. ATTENTES ET SUIVI

Chaque programme est assorti d'une charte d'engagement (voir annexe) reprenant les attentes de Bruxelles Environnement envers les administrations participantes au projet. Pour chaque organisme souhaitant bénéficier de l'accompagnement, il est requis de prendre connaissance de la charte d'engagement et de la faire approuver par l'organe compétent (Représentant politique/direction générale) avant de remettre sa candidature.

Pour chaque accompagnement, un rapportage annuel sera demandé³, permettant d'évaluer l'impact des actions entreprises et l'intégration effective des clauses durables dans les marchés passés. Les retours d'expérience et les bonnes pratiques seront partagés pour favoriser une progression collective en matière de marchés publics durables.

3. PROCESSUS DE CANDIDATURE ET TIMING

L'appel à intérêt pour ces trois types d'accompagnements sera lancé le 17 octobre 2023. Les candidatures pour toutes les offres d'accompagnement seront acceptées jusqu'au 1er décembre 2023. Tous les accompagnements se dérouleront de janvier 2024 à novembre 2024.

Les organisations publiques sont libres de répondre à un ou plusieurs accompagnements proposés.

³ Voir exemple en annexe « Template répertoriage »

À qui s'adresse cette offre d'accompagnements ?

- **Prioritaires** : les Centres Publics d'Action Sociale, les Administrations communales, les hôpitaux, les ASBL soumises à la législation des marchés publics, les Organismes Régionaux et les Organismes d'Intérêt Public régionaux **situés en Région de Bruxelles-Capitale**.
- **Non-prioritaires mais éligibles si les ressources sont disponibles** : Les institutions communautaires, fédérales et européennes soumises à la législation des marchés publics **situés en Région de Bruxelles-Capitale**.
- **Non-concernés** : Les organismes soumis à la législation des marchés publics **situés en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale et les organismes bruxellois non soumis à la législation des marchés publics**

Comment manifester son intérêt ?

Pour marquer votre intérêt pour le projet, il vous suffit de :

- **remplir le(s) formulaire(s) en annexe** en fonction des accompagnements que vous souhaitez recevoir. Pour connaître vos chances d'être sélectionné pour l'appel à intérêt, veuillez-vous référer à la grille d'évaluation correspondant à chaque formulaire.
- **Signer la charte d'engagement** reprenant les conditions sine qua non de l'accompagnement ;
- **Renvoyer ces documents** dans un format aisément copiable (PDF), dûment complété et signé au plus tard le **vendredi 01 décembre 2023** à minuit par voie électronique sur la boîte mail greenprocurement@environnement.brussels.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter notre équipe à l'adresse : greenprocurement@environnement.brussels